

Portrait social

Caf du Rhône



Dans le Rhône, **1 016 000** habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 54 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 43 % à 56 % selon les communautés de communes.

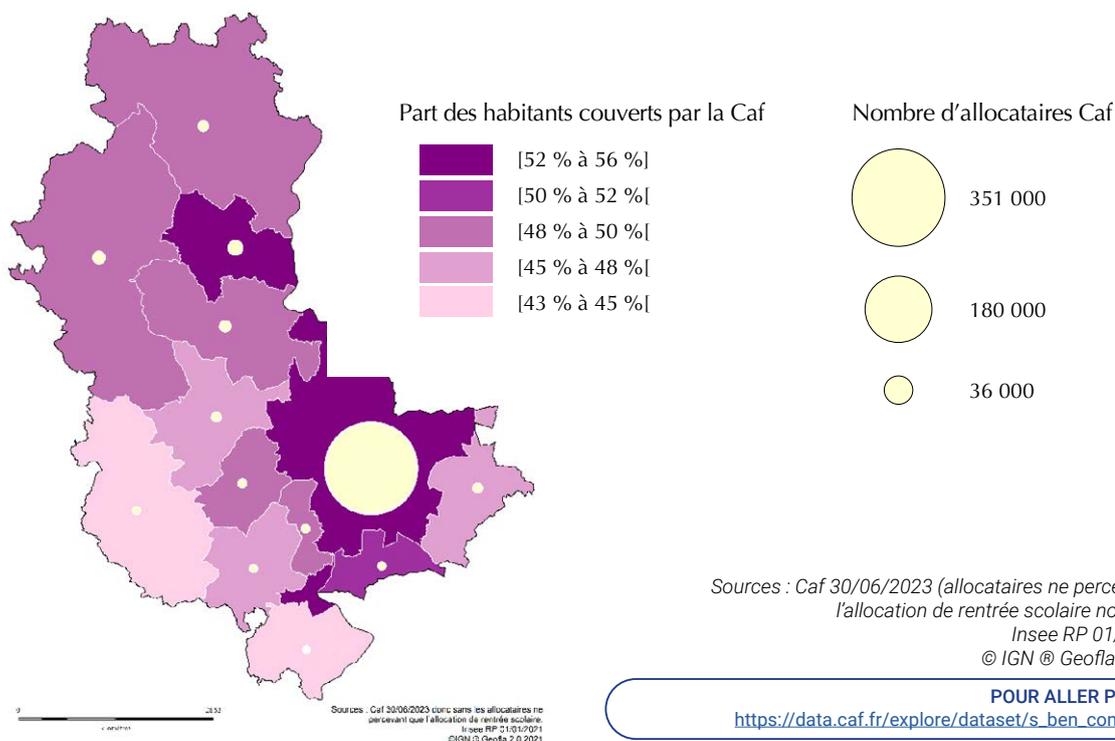
Le département se caractérise par une importante proportion d'allocataires isolés (51 % dans le Rhône, 46 % au niveau national). Les familles avec enfants représentent 46 % (49 % au niveau national) dont 28 % sont des familles monoparentales (32 % au niveau national).

59 200 étudiants bénéficient d'une aide, soit 14 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu. Ainsi, pour 13 % des allocataires, la totalité de leurs ressources financières sont issues de prestations légales (15 % au niveau national).

124 000 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 253 € par unité de consommation.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2023 (allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire non inclus).
Insee RP 01/01/2021
© IGN © Geofla 2.0.2021

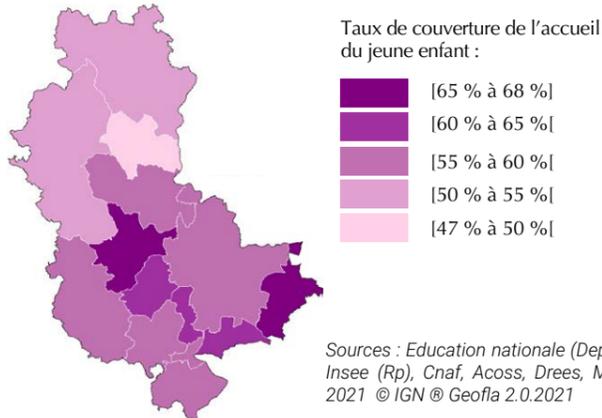
POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

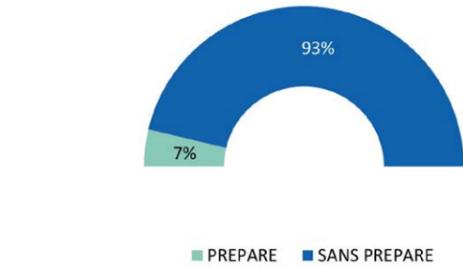
Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2021



La Caf du Rhône soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. Sur le département ce sont les parents de 73 000 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'une réponse concernant le mode d'accueil.

En 2021, **42 700 places sont disponibles pour les familles**. Le Rhône a une capacité d'accueil de **58 places offertes pour 100 enfants** soit une offre quasiment équivalente à la moyenne qui est de 59 places pour 100 enfants.

Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2023

Sur le département, les assistants maternels proposent 19 400 places, soit **45 % de l'ensemble des places offertes** (53 % au niveau national).

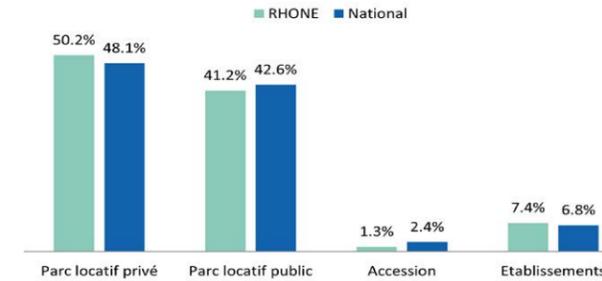
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : 4 500 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 7 % des enfants de moins de 3 ans.



Logement et cadre de vie

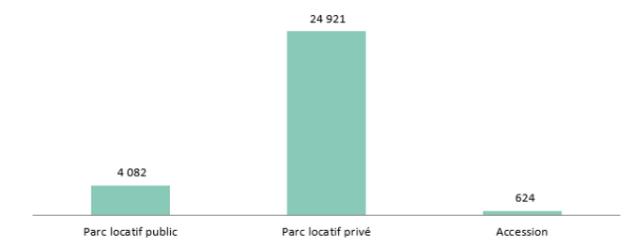
Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



205 000 foyers rhodaniens reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **381 500 personnes, soit 20 % de la population totale du département** (contre 16 % au niveau national). 41 % de la population du département du Rhône bénéficiaire d'aides au logement vivent dans le parc locatif public (43 % au niveau national).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



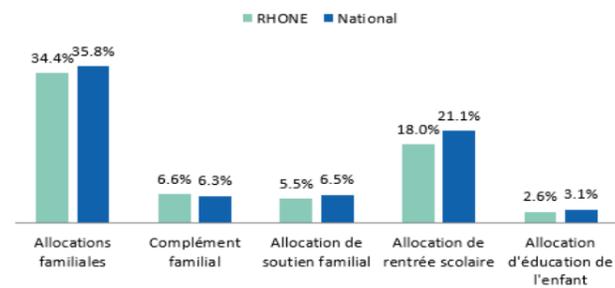
Après perception des aides au logement, **29 600 foyers dépensent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. La plupart de ces foyers sont logés dans le parc locatif privé présentant des loyers plus élevés que le parc social.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Répartition des allocataires par prestation



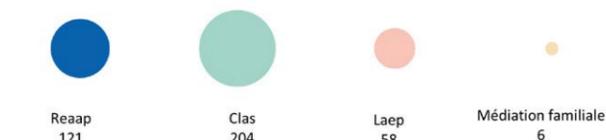
Source : Caf 2023

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- **34 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant et 7 % obtiennent un complément familial,
- **18 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire** pour les enfants,
- **6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant** privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- **3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé**.

POUR ALLER PLUS LOIN https://data.caf.fr/explore/dataset/txcov_pe_epci/table/?disjunctive.annee

Les structures financées en 2023



Source : Caf 2023

La Caf témoigne également d'un engagement important en matière de soutien à la parentalité en participant au financement des dispositifs suivants :

- Reaap (actions financées) : réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents,
- Laep (actions financées) : lieux d'accueil enfants-parents,
- Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité,
- services de médiation familiale.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par :

- Le versement du revenu de solidarité active (RSA) à **46 200 foyers** sur le territoire rhodanien.
- **131 000 allocataires rhodaniens bénéficiaires de la prime d'activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 30 % des foyers allocataires rhodaniens (34 % au niveau national). Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au RSA pour 11 000 foyers en 2023.

- **33 000 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont **bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)**. 60 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein ce qui signifie qu'elles n'ont pas d'autres revenus.

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

46 200
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

20 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

55 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

11 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

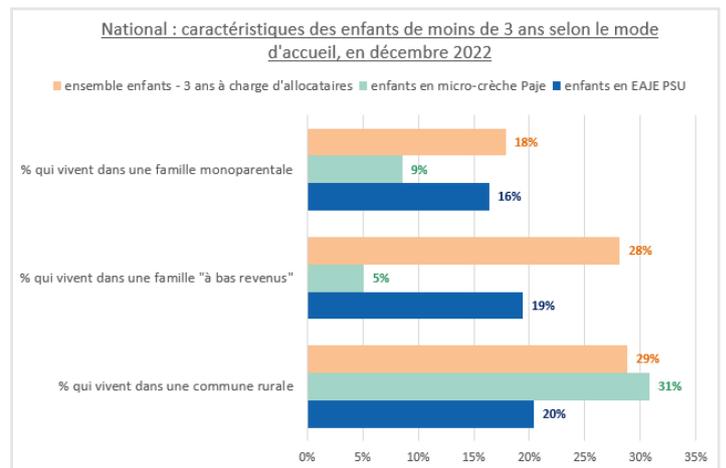
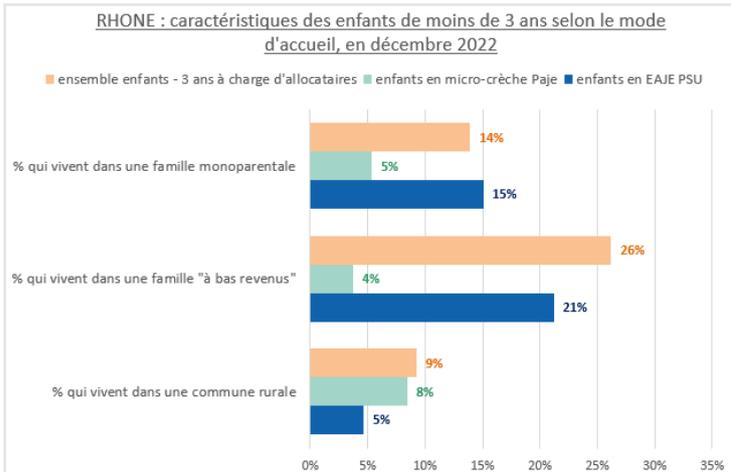
POUR ALLER PLUS LOIN https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/





Les caractéristiques des enfants de moins de 3 ans accueillis dans un établissement d'accueil du jeune enfant en 2022

Le recours des familles aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) est mesuré annuellement par le dispositif de recueil Filoué, complété des données administratives de la Cnaf.



Micro-crèche Paje : micro-crèche financée via le complément de mode de garde versé aux familles. **EAJE PSU** : établissement d'accueil du jeune enfant percevant la prestation de service unique (multi-accueil, jardin d'enfants, accueil familial, accueil parental et micro-crèche).

Sources : Filoué, Allstat FR6 et FR2

Champ : Département du Rhône, année 2022. Ensemble des enfants de moins de 3 ans des familles allocataires, présentes dans les tables allocataires du mois de décembre (60 994 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans accueillis par une micro-crèche Paje au moins une heure au mois de décembre (3 251 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans au 31 décembre identifiés par Filoué comme accueillis par un EAJE PSU au moins une heure au mois de décembre (14 783 enfants).

Dans le Rhône, les enfants vivant en famille monoparentale sont légèrement sur-représentés dans les établissements d'accueil du jeune enfant. Ils constituent 15 % des enfants accueillis dans les établissements alors qu'ils ne représentent que 14 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans. C'est le constat inverse à l'échelle nationale.

Les enfants de moins de 3 ans qui vivent dans une famille à bas revenus représentent 21 % des enfants accueillis en EAJE PSU alors qu'ils constituent 26 % de l'ensemble des jeunes enfants du département. Cet écart de proportion est moins marqué qu'à l'échelle nationale.

Quant aux enfants fréquentant une micro-crèche Paje, la proportion de familles monoparentales et de familles à bas revenus est beaucoup plus faible : respectivement 5 % et 4 %.

56 % des communes rhodaniennes sont rurales et 9 % des enfants de moins de 3 ans à charge d'allocataires Caf vivent dans cet espace. Ces enfants sont sous-représentés dans les établissements d'accueil PSU (5 % des enfants fréquentant un accueil PSU résident en zone rurale) et dans une moindre mesure dans les micro-crèches Paje (8 % des enfants fréquentant un accueil PSU résident en zone rurale).

Filoué (Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) est un recueil de données individuelles de facturations auprès des EAJE PSU sur l'année civile. Elles sont croisées avec les informations sur l'activité des EAJE et celles sur les familles allocataires et leurs droits. Seuls les EAJE dont la complétude des données est satisfaisante sont conservés dans les études. Les données départementales sont restituées uniquement si ces EAJE représentent au moins 70 % du nombre de places en EAJE PSU sur le territoire. **Dans le Rhône, les EAJE PSU ayant répondu à Filoué couvrent 74 % des places. Les 14 800 enfants identifiés par Filoué et sur lesquels portent les analyses ne représentent donc qu'une partie des enfants en EAJE PSU.** Les données nationales de la base Filoué ont été pondérées afin d'être représentatives de l'ensemble du territoire français

Indicateur de bas revenu – L'indicateur de bas revenu est calculé à partir des ressources de la famille ajoutées aux prestations qu'elle perçoit l'année de fréquentation du mode d'accueil. Ce montant est divisé par le nombre d'unités de consommation de la famille puis est comparé au seuil de bas revenu calculé par l'Insee (1 253 euros en 2023).

La grille communale de densité permet de classer les communes en fonction de leur nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants au sein de la commune. Moins la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme peu dense. Sur ces principes, l'Insee a défini en 2021 l'[espace rural*](https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030) comme étant composé des communes peu ou très peu denses (qu'elles soient ou non sous influence d'un pôle urbain).

*<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030>